

## **Rapport Racine :« Nous en appelons à l'intervention de l'Etat pour donner aux créateurs des conditions plus justes et dignes »**

### **TRIBUNE**

**Collectif / Publié le 13 février**

Dans une tribune au « Monde », un collectif de plus 3 500 écrivains, dessinateurs, scénaristes, traducteurs ou photographes, parmi lesquels Joann Sfar, Tatiana de Rosnay, Marc Levy, Cécile Coulon, Mathias Malzieu, apporte son soutien au rapport de Bruno Racine sur « l'auteur et l'acte de création ». Selon eux, celui-ci met clairement en évidence leurs droits « bafoués » et la faiblesse de leurs rémunérations, et propose des mesures concrètes pour y remédier.

**Tribune.** *« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine »*  
Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Depuis [la sortie du rapport de Bruno Racine, le 22 janvier](#), portant un projet inédit pour sauver les métiers de la création en France, des représentants du Syndicat national de l'édition se sont opposés avec ardeur à sa mise en application.

Nous, artistes-auteurs, signons aujourd'hui ce texte commun, pour faire la démonstration de la solidarité de nos professions créatives.

Le rapport Racine est un constat lucide, pragmatique et incontestable, qui propose des mesures très concrètes pouvant améliorer en profondeur les conditions de création de tous les artistes-auteurs : écrivains et écrivaines, photographes, compositeurs et compositrices, scénaristes, traducteurs et traductrices, peintres, dessinateurs et dessinatrices, plasticiens et plasticiennes, sculpteurs et sculptrices, vidéastes, etc.

### **Un immense scandale**

Un rapport aussi précis sur les plans juridique, fiscal, social et administratif met en exergue nos droits bafoués, la faiblesse de nos rémunérations, le manque de régulation de l'Etat, l'absence de statut clair. Il dévoile également un immense scandale : l'Agessa (Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) était en infraction du code de la sécurité sociale depuis 1975. Bien qu'ayant travaillé, combien des 190 000 artistes-auteurs se retrouvent aujourd'hui privés de droits à la retraite à cause des dysfonctionnements du pilotage de cet organisme et de l'inaction de l'Etat durant des décennies ?